

## Conseil Municipal public du 11 octobre 2010

**Présents** : M. François HERVE, M. Jean Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, Mme Florence DUNOYER, M. Stéphane TRONCY, M. David ROULAND, Mme Catherine CHOUVET, M. Emmanuel BAYET, M. Philippe VARON, Mme Marthe MASSONNAT, Mme Christiane ANASTASI CLERC, Mme Agnès GOUTTE, M. Jean-Pierre ROSIQUE, M. Alexis BOLLARD, M. Jean-Marc BORNAND.

**Absents excusés** : M. Jean-Michel FLAN a donné pouvoir à M. Jean-Claude CROZE, M. Michel BERNARDINI a donné pouvoir à Mme Evelyne SIMON

**Absents** : Mme Claudine GILQUIN, M. Yves MASSARD COMBE.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en désignant 2 secrétaires de séance : Mmes Evelyne SIMON et Florence DUNOYER.

### 1. **Publicité petit saintinois : nouveau format et proposition de tarif** :

M. Jean-Claude CROZE propose, suite à la commission finance du 5 octobre dernier, de déterminer des nouveaux tarifs et formats de publicité pour le Petit Saintinois. Encart de 100x120 mm ou 190x64 mm - pour une parution, tarif = 90 € ; pour 4 parutions, tarif = 280 € ;

Encart de 190x135 mm - tarif une parution = 160 €, tarif 4 parutions = 480 €.

Le Trésorier Principal d'Aix les Bains a émis un avis favorable pour cette extension de régie.

Mme Evelyne SIMON demande si les contrats signés avant fin 2010 resteront au tarif 2010 pour les 4 parutions à venir. Monsieur Jean-Claude CROZE précise qu'il y a le tarif à la parution ou le forfait 4 numéros à l'année et que le tarif décidé ce soir s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. M. Jean-Pierre ROSIQUE demande s'il y a une régie publicitaire. M. Jean-Claude CROZE précise que non, le volume est trop faible pour cela. C'est le Conseil Municipal qui détermine le prix.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour créer ces nouveaux formats d'encarts publicitaires et appliquer le tarif correspondant pour l'année 2011 en étendant pour cela la régie de recette.

### 2. **Emprunt** :

M. Jean-Claude CROZE rappelle qu'au Budget Primitif 2010 il y avait une prévision d'emprunt de 100 000 € et il propose de réaliser cet emprunt. Nous avons demandé et reçu 4 propositions de la part de Dexia, de la Banque Populaire, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

La demande portait sur un emprunt de 100 000 € à taux fixe sur 10 ans avec amortissement constant ou échéance constante. Compte tenu des propositions reçues : la proposition du Crédit Agricole, avec un taux fixe de 2.30 % et un amortissement constant a été retenue par la Commission Finance du 5 octobre 2010. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant. Mme Marthe MASSONNAT demande la justification de cet emprunt. M. Jean-Claude CROZE précise que nous avons fait une avance pour la rénovation du parquet de la salle polyvalente (86 000 € de travaux) et que nous avons acheté un camion pour les services techniques (29 000 €).

M. le Maire précise qu'il y a un écart important entre les différentes propositions bancaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole et autorise le Maire à signer le contrat d'emprunt correspondant.

### **3. Détermination d'un périmètre d'intervention.**

M. Jean Claude CROZE explique aux Conseillers Municipaux que la commission urbanisme a rencontré tout dernièrement le Conservatoire du Littoral en vue de déterminer un périmètre d'intervention du Conservatoire et du Conseil Général sur le balcon du lac (le haut de la commune).

Il propose de rajouter cette question à l'ordre du jour. Le point est rajouté à l'ordre du jour avec l'accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Le Conservatoire du Littoral étant intéressé pour devenir un partenaire de la commune et préserver ainsi les paysages actuels de la commune, il est proposé de travailler sur la détermination de sites protégés. Suite à la présentation du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour définir un périmètre d'intervention en partenariat avec le Conservatoire du Littoral sur le balcon du lac.

### **4. Renaturation Nant du Bachet : lancement de l'étude.**

M. Jean-Claude CROZE présente un 2<sup>ème</sup> point à rajouter à l'ordre du jour. Il s'agit du projet de renaturation du Nant du Bachet. Une réunion s'est tenue en Mairie dernièrement en présence du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS) et du Comité Inter Syndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB). Le projet va s'établir en 2 temps : en premier lieu, une étude et en 2<sup>ème</sup> lieu, la réalisation d'investissement. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire rappelle que l'on est prioritaire pour la réhabilitation de l'ancienne décharge au niveau de la CALB. M. Jean-Claude CROZE précise que le projet est global et que le CISALB sera porteur de celui-ci en lien avec la CALB. Le CISALB et le CPNS vont consulter 3 cabinets d'étude. Cette phase d'étude représente environ 8 000 € à 9 000 €, la moitié sera prise en charge par l'Agence de l'eau, le Conseil Général va participer également. Le solde sera à la charge de la commune soit environ 4000 €.

Aujourd'hui il convient de montrer la volonté de la commune pour ce projet et d'inscrire pour le budget 2011 le montant correspondant à la part financée par la commune.

Après discussion, accord à la majorité du Conseil Municipal, un vote contre, pas d'abstention.

Monsieur le Maire clos l'ordre du jour du Conseil Municipal à 21h30.